



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015 A 18 HEURES COMPTE RENDU DE SEANCE

Présents : Monique PARENT ; Michel PEDERENCINO ; Evelyne COYAUX ; Pierre MOCQ ; Monique ROUSSEAU ; Michel LEBLOND ; André GODARD ; Annie JACQUART ; Murielle CARETTE ; Fabienne HAUX ; Didier ROSEREAU ; Franchino NUZZOLO ; Priscilla LEGRAND ; Emmanuel LASSON ; Jean-Marie GOTRAND ; Cathy DELOFFRE

Absents représentés : Jean-Pierre HECQUET ; Natacha BROUCK

Absents excusés :

Absents : Maurice PAMART

Secrétaire de séance : Emmanuel LASSON

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Fêtes férinoises : Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant du solde de la subvention à verser aux Fêtes Férinoises. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'allouer un solde de 2500 €.
- Yoga : Madame la Maire expose que l'association de yoga envisage de faire participer l'un de ses membres à une formation en vue de permettre l'encadrement des enfants et l'animation des ateliers yoga dans le cadre des nouvelles activités périscolaires. Madame la Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 280 € au yoga pour la réalisation de cette formation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 280 €.

Arrivée de Cathy DELOFFRE

- Tous parents : ajourné.
- Férinelle : Madame la Maire expose que la Férinelle demande une subvention afin de renouveler une partie de son matériel sono. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 180 €.

2. TARIFS A.L.S.H. ET DISPOSITIF L.E.A.

Evelyne COYAUX, adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse propose d'une part le renouvellement de la prestation de service ALSH suite à la demande de la CAF de modifier la délibération du 12 février 2015 et d'autre part d'annuler l'adhésion au dispositif LEA car trop peu de familles sont concernées. Elle demande au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention ALSH avec la CAF du Nord pour une durée de quatre ans.

Le Conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- De renouveler la convention ALSH avec la CAF du Nord
- De ne plus adhérer au dispositif LEA

- D'appliquer les tarifs ci-après du 1^{er} janvier au 31 mai 2015 :

Quotient familial	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS (3,30 € par repas)	TOTAL
	Montant	7 heures / jour	5 jours par semaine	5 repas par semaine	Prix à la semaine
0-369 €	0,25	1,75	8,75	16,50	25,25
370 – 499 €	0,45	3,15	15,75	16,50	32,25
500 – 600 €	0,60	4,2	21	16,50	37,50
> 600 €		4,45	22,25	16,50	38,75

- D'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} juin 2015 :

Quotient familial	Montant maximal de la participation familiale		SEMAINE	REPAS (3,30 € par repas)	TOTAL
	Montant	7 heures / jour	5 jours par semaine	5 repas par semaine	Prix à la semaine
0-369 €	0,25	1,75	8,75	16,50	25,25
370 – 499 €	0,45	3,15	15,75	16,50	32,25
500 – 700 €	0,60	4,2	21	16,50	37,50
> 700 €		4,45	22,25	16,50	38,75

La commune s'engage à :

- Appliquer le barème départemental durant toute la durée de la convention de financement sur l'ensemble des périodes extra scolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements
- Communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération
- Envoyer à la caf tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer le renouvellement de la convention ALSH avec la CAF du Nord et toutes les pièces s'y rapportant pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018

3. TARIFICATION DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame la Maire demande au Conseil municipal d'arrêter les tarifs à appliquer pour la garderie et le restaurant scolaire pour la rentrée 2015.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs du restaurant scolaire à 3,30€ par repas pour les Férinois et à 4 € pour les extérieurs.

Le Conseil municipal décide à 10 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, d'appliquer les tarifs de garderie comme suit :

- 2,30 € de l'heure jusqu'à 18h30
- 4,60 € de l'heure en cas de dépassement après l'heure de fin de garderie à 18h30

Le Conseil municipal demande qu'un règlement intérieur de la garderie soit mis en place.

4. MARCHE DE SIGNALISATION VERTICALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

Madame la Maire expose que dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues à l'article 8 du code des marchés publics pour la réalisation de travaux de signalisation verticale.

Madame la Maire propose que Férin adhère à ce groupement de commande et demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide l'adhésion de la commune de Férin au groupement de commande concernant la réalisation de signalisation verticale et autorise Madame la Maire à signer la convention de groupement de commande et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

5. LECTURE DE LA LETTRE DE MONSIEUR BEAUCHAMP

Madame la Maire donne lecture de la lettre adressée à la Mairie par Monsieur BEAUCHAMP par laquelle il s'engage à soutenir le projet de réalisation d'un giratoire et d'une piste cyclable reliant Férin à Dechy auprès du Conseil Départemental.

6. ANTENNE RELAIS

Madame la Maire expose qu'orange envisage l'implantation d'une antenne relais sur le territoire de la commune. Le Conseil municipal demande des précisions supplémentaires sur la puissance de l'antenne, les modalités de contrôle de cette puissance, la direction et la fréquence des ondes. Le Conseil municipal donne son accord pour qu'une étude de faisabilité soit réalisée par orange sur le site envisagé dans l'espace vert du cimetière mais demande à ce qu'une étude soit prioritairement menée sur un emplacement derrière le cimetière allemand.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Madame la Maire informe le Conseil municipal que Quick envisage une ouverture en deuxième moitié du mois d'octobre et Grand Frais en début d'année 2016.
- Jean-Marie GOTRAND constate une forte augmentation de sa facture d'eau et signale qu'il va demander des explications au gestionnaire.

FIN DU CONSEIL : 19h50

Pour copie conforme,
Monique PARENT,
Maire